

PREFET DU PAS-DE-CALAIS
Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de LISBOURG

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN PAR LA
SEPE FONTAINE LE SEC

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 15 mai 2019, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 17 juin 2019, sur la demande d'exploitation d'un parc éolien comprenant deux aérogénérateurs (Hauteur totale : 150 m – Puissance unitaire : 3,2 MW) et un poste de livraison sur le territoire de la commune de LISBOURG par la SEPE FONTAINE LE SEC.

M. Sylvain VERRIELE est chargé du suivi du dossier de la SEPE FONTAINE LE SEC Tél. : 06/15/55/15/30 ou verriele@ostwind.fr.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de LISBOURG sise 20 la place, le lundi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le mardi de 09h00 à 12h00, le mercredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 14h00 à 17h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Eolienne- SEPE FONTAINE LE SEC. Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de AMBRICOURT, ANVIN, AZINCOURT, BEAUMETZ-les-AIRE, BERGUENEUSE, BOYAVAL, CANLERS, CREPY, ERIN, EPS, EQUIRRE, FEBVIN PALFART, FIEFS, FONTAINE LES BOULANS, FRUGES, HEUCHIN, HEZECQUES, LAIRES, LUGY, MAISONCELLE, MATRINGHEM, PREDEFIN, RUISSEAUVILLE, SENLIS, TENEUR, TILLY CAPELLE, TRAMECOURT et VERCHIN.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de LISBOURG du 17 juin 2019 au 17 juillet 2019 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de LISBOURG ou les formuler à M. Jean-Paul DECOURCELLES commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- Lundi 17 juin 2019 de 9h00 à 12h00
- Samedi 29 juin 2019 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 3 juillet 2019 de 09h00 à 12h00
- Mardi 9 juillet 2019 de 9h00 à 12h00
- mercredi 17 juillet 2019 de 14h00 à 17h00

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 17 juin 2019 au 17 juillet 2019, à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Eolienne – SEPE FONTAINE LE SEC - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de LISBOURG ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eolienne – SEPE FONTAINE LE SEC, les informations relatives à ce projet.